

Construction de logements Résultats à fin juin 2017

Logements autorisés

De juillet 2016 à juin 2017, le nombre de logements autorisés s'élève pour la région Grand Est à 25 000 logements, soit une croissance de 3 % par rapport à l'année précédente. C'est la plus faible progression du cumul annuel enregistrée depuis mars 2016.

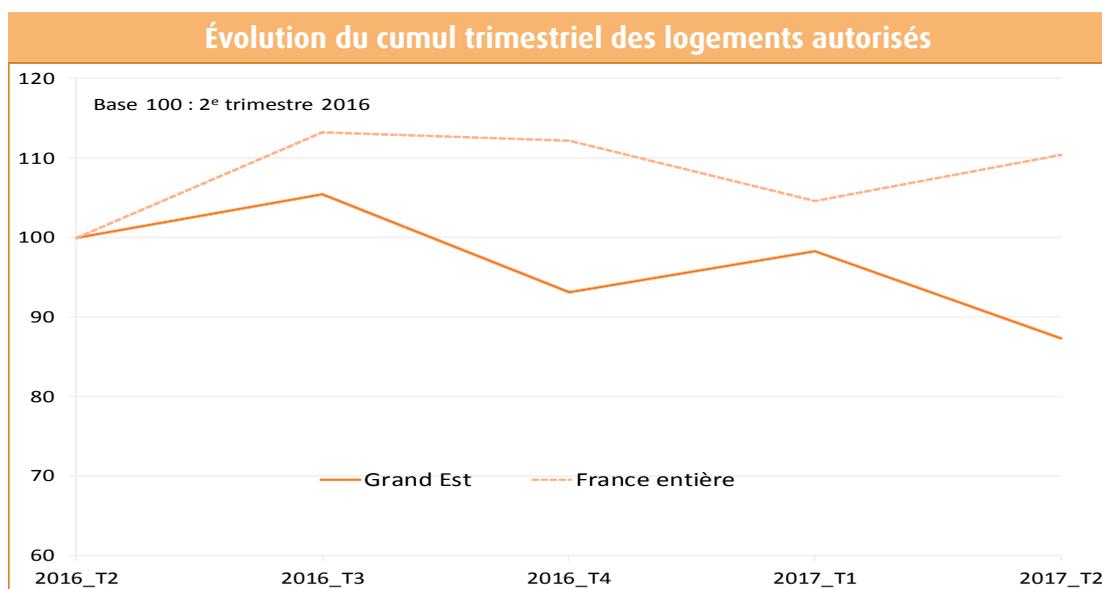
Au niveau national, les autorisations de construction affichent une progression de 13 %.

La croissance régionale est portée principalement par la Moselle (+32%) et les départements ruraux, excepté le département des Ardennes. Dans le Bas-Rhin et en Meurthe-et-Moselle, deux des principaux départements pourvoyeurs de logements dans la région, les autorisations de logement sont en net recul par rapport à l'année précédente (-13 %). Dans le Haut-Rhin, la progression est de seulement 4 %.

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Juil 16 à Juin 17)	N/N-1 (%)**
Ardennes	520	-31
Aube	1 360	48
Marne	2 300	3
Haute-Marne	320	40
Meurthe-et-Moselle	2 070	-13
Meuse	300	38
Moselle	6 130	32
Bas-Rhin	7 560	-13
Haut-Rhin	3 480	4
Vosges	980	12
Région Grand Est	25 000	3
France entière	474 100	13

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2017

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2017

Logements commencés

Le cumul annuel des logements commencés s'élève à 22 100 unités à fin juin 2017, soit une progression de 7 % par rapport au cumul des douze mois antérieurs. Le nombre de logements commencés retrouve ainsi le niveau observé fin 2014-début 2015. Au niveau national, les mises en chantiers sont en hausse de 14 % par rapport à l'année antérieure.

A l'échelle départementale, ce sont principalement le Bas-Rhin (+6 %) et la Moselle (+30 %) qui portent la croissance régionale. Les deux départements concentrent 55 % des logements commencés de la région.

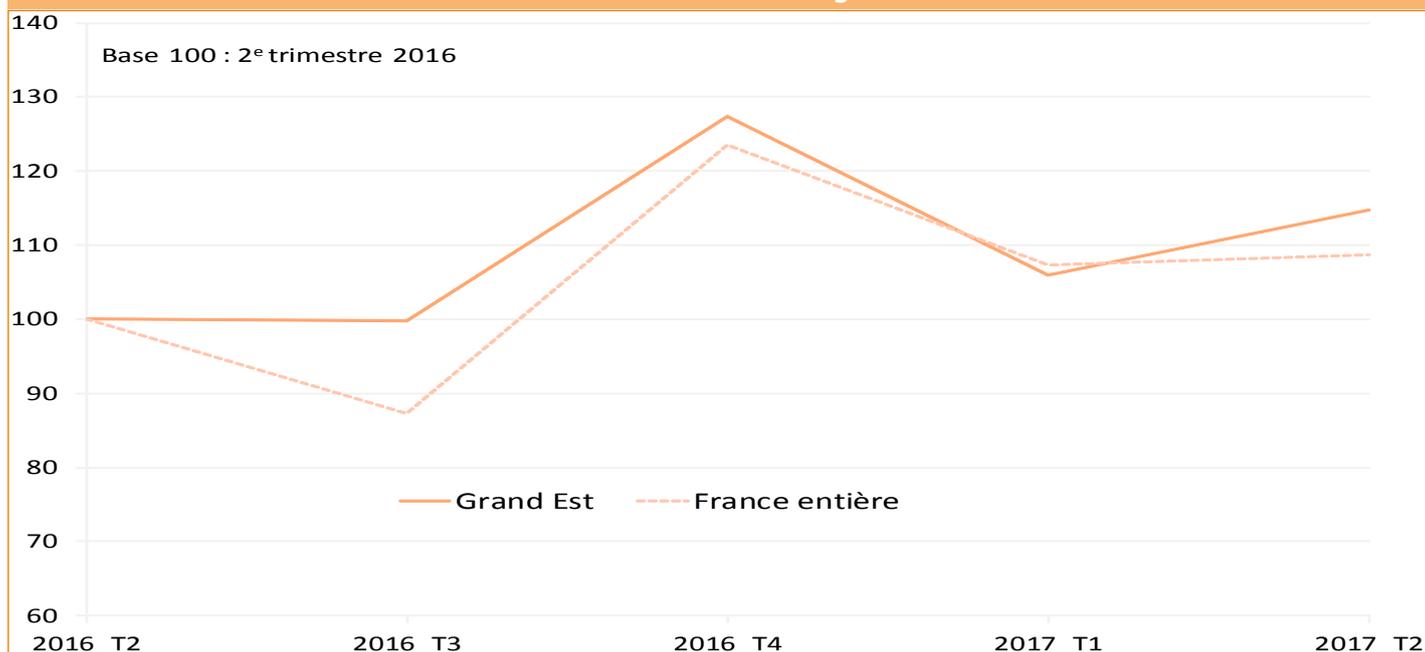
Dans les autres départements, les évolutions sont plus contrastées : la Marne, la Meurthe-et-Moselle et le Haut-Rhin affichent une diminution du cumul annuel des logements commencés. En revanche, les départements ruraux, excepté la Haute-Marne connaissent des hausses allant de 4 % dans l'Aube à 55 % dans les Ardennes.

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Juil 16 à Juin 17)	N/N-1 (%)*
Ardennes	680	55
Aube	980	4
Marne	2 120	-9
Haute-Marne	240	-10
Meurthe-et-Moselle	1 980	-5
Meuse	290	29
Moselle	4 890	30
Bas-Rhin	7 360	6
Haut-Rhin	2 850	-3
Vosges	750	5
Région Grand Est	22 100	7
France entière	397 700	14

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin juin 2017

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Évolution du cumul trimestriel des logements commencés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2017

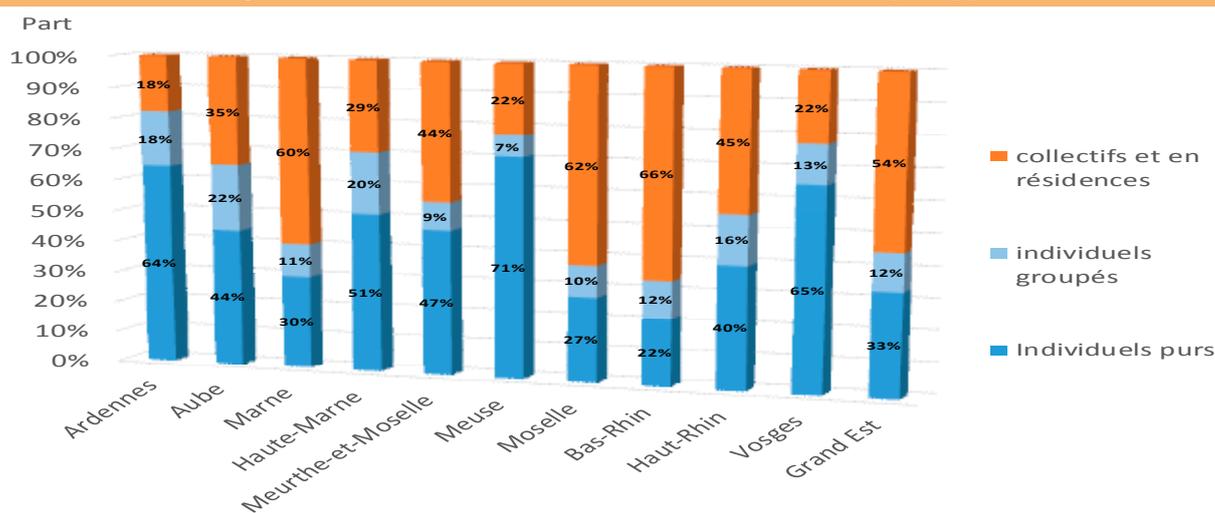
Type de logements

En cumul sur douze mois, la croissance des autorisations et des mises en chantier des logements concerne l'ensemble des segments du marché de la construction. La croissance des autorisations est portée par le parc individuel qui a progressé de 6 % par rapport à l'année précédente. Sur la même période, la progression des autorisations de logements collectifs et en résidence n'est que de 1 %. Pour les mises en chantier, l'ensemble des types de logements est en hausse : +8 % pour les logements collectifs et en résidence, +7 % pour les logements individuels purs et +4 % pour les logements individuels groupés. Dans les départements ruraux, la part des mises en chantiers de logements individuels varie de 70 % dans les Ardennes à 88 % dans les Vosges. Dans le Bas-Rhin, 70 % des logements commencés sont des logements collectifs.

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Juil 16 à Juin 17)	N/N-1 (%)**	
		Grand Est	France entière
Logements autorisés	25 000	3	13
individuels	11 400	6	11
individuels purs	8 300	7	15
individuels groupés	3 100	2	1
collectifs et en résidences	13 600	1	15
Logements commencés	22 100	7	14
individuels	9 800	6	12
individuels purs	7 500	7	14
individuels groupés	2 400	4	5
collectifs et en résidences	12 300	8	16

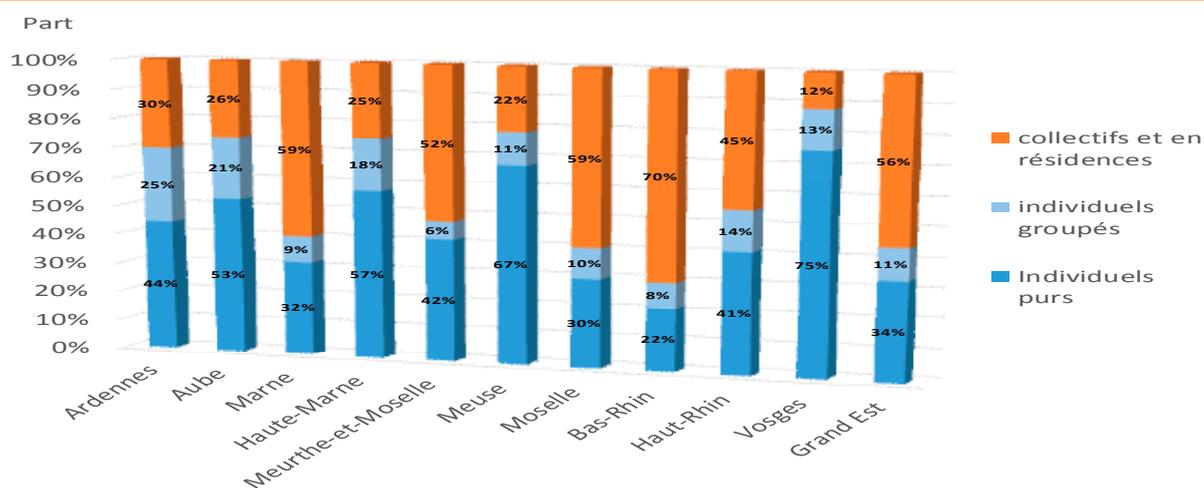
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2017
 *: douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2017

Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2017

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du Soes :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en

résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Mohamed MEKKI

Service connaissance et développement durable

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est

Service connaissance et développement durable

2 rue Augustin Fresnel - CS 95038

57071 METZ Cedex 03

Tél. : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99



Directeur de la publication : Emmanuelle GAY
Rédacteur en chef : Odile SCHOELLEN
Mise en page : DREAL Grand Est
ISSN : en cours